

Établissement :

Date d'intervention :

Praticien hospitalier :

Vous allez bénéficier d'un geste à l'aiguille que l'on appelle de Rhumatologie Interventionnelle. Le geste technique comprend une ponction et/ou une infiltration d'un dérivé cortisonique d'action retardée. Le geste technique est simple et rapide, avec ou sans anesthésie locale, avec ou sans guidage par échographie ou radioscopie. Les bénéfices de l'infiltration sont souvent spectaculaires sur l'inflammation articulaire, et ainsi sur votre douleur, même si elle ne répare pas votre cartilage. Les risques sont rares (infection : 1/40 000 à 1/70 000) et le plus souvent transitoires et bénins.

L'objectif de ce memo est de vous assister à préparer votre intervention pour le geste interventionnel rhumatologique qui vous est proposé. Ce memo permettra de réaliser ce geste avec un maximum de chances de réussite tout en minimisant les éventuels effets secondaires, qui restent rares.

Merci de le lire attentivement et de vérifier que toutes les conditions sont bien remplies pour que ce geste vous apporte tous les bénéfices attendus. Il sera complété par les informations que vous donnent votre médecin sur votre propre état de santé et sur votre situation personnelle.

En cas de question ou d'hésitation, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin traitant ou du praticien hospitalier chargé de votre intervention. Le Rhumatologue sera à votre disposition avant le geste pour s'assurer que tout est bien clair dans votre esprit vis à vis de ce geste.

AVANT L'INFILTRATION

OUI

NON

1 - J'ai regardé la vidéo d'information sur l'infiltration du site www.inforhumato.com

2 - Je n'ai pas actuellement de problème d'infection ou de fièvre

3 - Je n'ai pas de plaie ou d'éruption sur la peau en regard de l'articulation qui va être ponctionnée

4 - J'ai signalé mes allergies ou mon terrain allergique

5 - J'ai donné la liste de mes traitements en cours, notamment si je prends des anti-coagulants, ou anti-agrégants, des immunosuppresseurs, des corticoïdes

6 - J'ai donné la liste de mes antécédents médicaux, notamment si je suis porteur d'une maladie hémorragique, d'un diabète, d'une hypertension artérielle, du virus HIV, ou de l'hépatite virale

7 - J'ai prévu de me faire raccompagner après l'infiltration

NB : retrouvez les «Questions fréquentes» sur la page d'accueil du site www.inforhumato.com

APRÈS L'INFILTRATION

OUI

NON

8 - Je demanderai quand je pourrai reprendre mes activités professionnelles et si j'avais besoin d'un arrêt de travail, quand je pourrai reprendre mes activités physiques, ma rééducation

9 - Je demanderai quel traitement poursuivre après l'infiltration ou la ponction

10 - Je demanderai s'il y avait besoin d'une visite de contrôle